



## CONFERENCE

Du 6 décembre 2017

« La transition démocratique du 14 janvier 2014 »

**M. FOUED MEBAAZAÂ**

**3<sup>ème</sup> Président de la République Tunisienne**

## **Présentation de l'intervenant**

M. FOUED MEBAZAÂ est un homme politique tunisien. Il a commencé sa carrière politique en étant d'abord maire de Tunis (1969-1973), ensuite ministre de la jeunesse et des sports sous le président Bourguiba (en 1973) – son premier poste ministériel –, avant de se retrouver ministre de la santé publique puis ministre de l'information. Sous le régime du président Ben Ali, en novembre 1987, M. MEBAZAÂ demeure au gouvernement où il se voit confier le portefeuille de la jeunesse et des sports avant de devenir le maire de Carthage (1995-1998). A partir d'octobre 1997, il a présidé la Chambre des députés et c'est à ce titre qu'il a occupé, sur la base de la Constitution du 1<sup>er</sup> juin 1959, le poste de Président de la République tunisienne par intérim au lendemain de la révolution tunisienne de 2011 et suite à la vacance du poste de président.

## **Mot de l'Université**

C'est avec un grand honneur que l'Institut d'Etude Politique de Tunis, du Groupe Université Européenne de Tunis, a organisé la Conférence-débat du 6 décembre 2017 avec Monsieur le Président FOUED MEBAZZA, troisième président de la République tunisienne.

Ainsi, la parole a été donnée à une figure historique du régime politique depuis l'indépendance de la Tunisie. Une personne qui depuis sa jeunesse s'est toujours dévouée à la construction de son pays et qui, nonobstant l'âge, continue à répondre présent pour l'accompagnement du pays dans la réussite de la transition démocratique.

Soucieux de concilier la légalité constitutionnelle et la légitimité populaire, M. MEBAZZA, nous a livré un témoignage historique sur les premiers instants de cette révolution démocratique. Il a expliqué avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle les craintes, les difficultés, les obstacles que devaient surmonter les Hautes instances de l'Etat suite à la fuite inattendue du président déchu Ben Ali.

A travers son intervention, l'explication a été donnée sur les rouages constitutionnels qui devaient s'appliquer au lendemain du 14 janvier 2011.

Il a également circonscrit les moments les plus importants de ces quelques mois de pouvoir et les embûches, et non les moindres, pour calmer et canaliser une population en effervescence.

Il n'a pas hésité à nous raconter des moments simples et privés tel qu'il les a vécus avec son entourage, pour nous expliquer les difficultés et pour mettre un mot sur ce qu'il a qualifié comme étant « la solitude du pouvoir. »

### **Introduction :**

La transition politique dans son ensemble ne fait pas l'objet de notre sujet. Par conséquent, je traiterai uniquement de la première phase de la transition politique tunisienne née de la révolution populaire s'achevant le 14 janvier 2011 par l'abandon du poste présidentiel.

Cette présentation n'a pas pour objet de dresser le bilan de cette phase mais plutôt d'en identifier les lignes directrices, en explorer les modifications profondes et dévoiler les conditions de son accomplissement.

Je dirais tout de suite en guise d'introduction que cette révolution populaire n'est pas arbitraire bien que certains analystes avancent la thèse de l'ingérence étrangère. Celle-ci, au cas où elle se révélerait scientifiquement prouvée, n'aurait servi, à mon sens, que comme catalyseur car la dynamique populaire révolutionnaire a été générée par des causes profondes qui se sont accumulées au fur et à mesure des années et a fini par éclater au grand jour et submerger le régime en place qui a dû s'incliner devant la volonté populaire.

Parmi les causes profondes, je voudrais citer notamment :

- Le déséquilibre régional au triple plan politique, économique, et social.
- L'asservissement des institutions, des moyens et des intérêts de l'Etat au bon vouloir de la famille de l'ex-président.
- La confiscation des droits et des libertés.
- La mise au pas de l'opposition politique et des organisations nationales.

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler les grèves du bassin minier de Gafsa en 2008 qui constituent la première alerte sérieuse qui aurait pu favoriser une

révision consécutive de la gestion des affaires politiques. N'eut été la sourde oreille et l'entêtement du maître absolu du régime en place, ce qui fit de la révolution populaire du 14 janvier le produit inéluctable de l'histoire moderne de la Tunisie.

Ce fut donc un produit d'une histoire collective des Tunisiens, un produit pacifique marqué par la spontanéité des citoyens dégagée de tout *leadership* et n'obéissant à aucune planification préalable. C'était cela qui faisait la singularité de la révolution populaire tunisienne. C'était bien cela qui soutenait un impératif réel de gouvernance de cette rupture entre le régime politique d'une part et la volonté déterminante des masses populaires qui avaient submergé le pays entier d'autre part.

C'était un impératif qui a motivé bien des hommes de différents bords, sensibilités et générations, transcendés par un nationalisme indéfectible, pour se hisser au diapason de l'instant grave qu'avait connu le pays à un moment fatidique de son histoire pour s'engager à le servir et à le remettre sur la voie de la reconstruction démocratique en conformité avec les aspirations d'un peuple fabuleux qui a payé un lourd tribut pour reprendre en main son propre destin.

C'est donc cette nécessité de rupture qui s'imposait mais bien évidemment avec l'impératif de préparer la voie à l'alternative souhaitée par tout un peuple. C'était bien là que résidait ma mission et celle de tous ceux et celles qui se sont engagés à servir le pays en cette année charnière de la transition politique en Tunisie.

La mise en œuvre de cette mission ainsi appréhendée s'est fondée sur un certain nombre de fondamentaux qui avaient accompagné l'accomplissement de la transition politique (Première partie). Cependant, cet accomplissement n'a pas été mené dans les meilleures conditions (Deuxième partie).

## **I- LES FONDEMENTS DE LA TRANSITION POLITIQUE**

Je voudrais me limiter dans cette perspective essentiellement sur trois fondements qui se situent à trois niveaux : le constitutionnel, le politique et le moral.

### **A- Le fondement constitutionnel : l'application de la Constitution en vigueur**

Ce fondement constitutionnel par référence à la Constitution du 1<sup>er</sup> juin 1959, a trouvé sa première manifestation dans l'application de l'article de la Constitution sur la base duquel j'ai assumé, en tant que président de la Chambre des députés, les fonctions de Président de la République par intérim sur la base du constat réalisé par le Conseil Constitutionnel relatif à la vacance permanente de la fonction du président de la République. Je voudrais signaler ici qu'il y avait deux possibilités le soir du 14 janvier :

- Soit la vacance permanente
- Soit la vacance de courte durée donc provisoire

Le dilemme s'est posé parce que pour l'absence provisoire, il fallait que le président donne une délégation pour que le premier ministre puisse gérer le pays en son absence. Pour la deuxième solution, qui est invoquée dans la Constitution, concernant la vacance permanente. Il s'agit de donner, pour un délai entre 45 et 60 jours, l'intérim au président de la Chambre des députés mais cela nécessitait l'avis du Conseil Constitutionnel. Un avis donné par le Conseil Constitutionnel dans son ensemble et à l'unanimité. Comme c'était le soir, on ne pouvait pas réunir le Conseil Constitutionnel. C'est pour cela qu'il y a eu ce vacarme médiatique, beaucoup de données contradictoires : pourquoi le premier

ministre a assuré la transition le 14 au soir. C'était pour qu'il y ait cette réunion du Conseil Constitutionnel et nous tenions beaucoup à la légalité et à la légitimité. Ce n'est donc que le 15 janvier que tout est entré dans l'ordre. Nous avons eu alors la décision du Conseil Constitutionnel et j'ai pu prêter serment de respecter la Constitution.

C'est également sur la base de cette même Constitution, que la Chambre des députés s'est réunie une dernière fois, le 7 Février 2011, pour m'habiliter à promulguer les décrets lois. Ce fondamental constitutionnel, ne pouvait s'étendre au-delà des 45 à 60 jours au maximum, délai constitutionnel de l'intérim du président. Comme il était impensable de tenir des élections présidentielles tel que stipulé par la Constitution, il était impératif d'annoncer la nullité de la Constitution. Cela s'est fait par la promulgation du décret loi du 23 mars 2011 pour organiser les pouvoirs publics.

Ainsi, la légitimité constitutionnelle a fini par céder la place à la légitimité populaire qui trouve son essence dans le fondement politique.

## **B- Le fondement politique : le respect de la volonté populaire**

Ce fondement traduit la recherche de la mise en œuvre de la volonté populaire qui avait appelé, avec grande ferveur, à la tenue des élections d'une Assemblée Constituante. Cela fut également adopté par la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution et de la réforme politique, qui représentait toutes les régions et toutes les couches de la population et surtout la société civile.

On a mis un peu de temps pour la constituer parce que, comme au début de la révolution, il y avait d'un coup une centaine de partis politiques, donc il était difficile de faire représenter tout le monde sur toutes les régions et sur toutes les

classes de la population : les jeunes, les femmes. On est arrivé en fin de compte à lier toutes ces données et à créer cette instance qui a bien travaillé.

### **C- Le fondement moral : la garantie d'une passation pacifique du pouvoir**

Ce fondement n'aurait donc aucune raison d'être sans les deux précédents fondements desquels il dépend étroitement. Ainsi, l'observation de la Constitution et le respect de la volonté populaire facilitent une passation pacifique du pouvoir qui constitue notre objectif essentiel pour permettre autant la rupture totale avec l'ancien régime que la recherche de la satisfaction des aspirations populaires.

Cela dit, la mise en œuvre de ces fondements n'a malheureusement pas été facilitée par les conditions qui avaient marqué la transition politique en Tunisie.

## **II- LES CONDITIONS DE LA TRANSITION POLITIQUE**

Ce sont ces conditions qui rendent la vraie mesure autant de la délicatesse que de la complexité de la conduite de cette première phase transitionnelle parsemée d'embûches et de menaces réelles de basculement de tout un pays dans l'inconnu en raison des dérives de certains acteurs aveuglés par les opportunités politiques éphémères que pouvait leur procurer l'instant et portés par la volonté de se servir aux dépens de l'engagement de servir, qualité primordiale de tout homme Etat.

La marge de manœuvre en ces temps-là, était très limitée en raison notamment d'une longue période de sécheresse politique qui avait marqué notre pays à travers plusieurs générations qui avait provoqué un engouement incomparable à l'action politique au point même de risquer l'asphyxie de la vie politique avec ses effets pervers au triple plan sécuritaire, économique et social.

C'est dans cette perspective que je passerai brièvement en revue les conditions qui avaient marqué la première phase de transition politique postrévolutionnaire :

- **Déficit de légitimité**

Il y avait un déficit de légitimité, je dis bien un déficit, et non absence de légitimité. En fait, nous avons fondé notre pouvoir de gestion transitionnelle de l'action publique sur la Constitution du 1 juin 1959. Or celle-ci était durement contestée par les masses populaires pour avoir été en apparence, l'un des outils de dérive de l'ancien régime. Elle n'était donc acceptée que dans la mesure où elle permettait le passage pacifique et ordonné à l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour une deuxième République symbole marquant d'une rupture déterminée et immédiate avec le passé.

Certes, l'action publique, en ce moment n'était pas coupée de la réalité politique et encore moins de la profondeur populaire, par le recours à la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, de la réforme politique et de la transition démocratique, qui par cette dimension représentative populaire, siégeait en tant qu'entité législative par qui passait tous les décrets-lois avant leur promulgation. Cependant, notre action ne jouissait pas d'une légitimité populaire entière et absolue que pouvait procurer une élection démocratique. Cela avait imprégné à notre action d'alors un caractère transitoire à l'édification d'une Tunisie nouvelle avec des limites et des difficultés de gestion qui s'imposaient.

- **L'instabilité sécuritaire**

A cela vient s'ajouter l'instabilité sécuritaire générée par un certain nombre de facteurs dont notamment :

- i. L'affaiblissement orchestré de l'appareil sécuritaire affectant fondamentalement son efficacité et sa réactivité.

- ii. L'affaiblissement recherché de l'appareil judiciaire, étroitement lié à la protection de son fonctionnement.
- iii. La hausse de la criminalité,
- iv. La prolifération de l'extrémisme de tout bord et l'instigation de certains actes politiques.
- v. L'apparition d'une certaine impunité liée aux facteurs cités ci-haut.
- vi. Les effets directs de la situation en Libye sur la situation sécuritaire en Tunisie.
- vii. L'apparition des dérives de tout genre avec l'instabilité en tant que dénominateur commun.

- **Multiplication phénoménale des partis politiques**

A cela s'ajoute une reconfiguration naissante de la scène politique post révolutionnaire, provoquant une nouvelle dynamique politique caractérisée par la multiplication phénoménale des partis politiques ce qui n'aida pas à l'émergence d'entités politiques solides et socialement ancrées, à part quelques exceptions, capables d'assurer un encadrement politique responsable de la population. C'est plutôt une scène politique effritée qui s'est installée et qui n'a pas contribué à la stabilisation politique nécessaire au passage à une construction démocratique solide.

- **Une pression sociale débordante**

S'ajoute aussi une pression sociale débordante qui a marqué négativement cette période. Certes en raison du cumul des années, la contestation sociale était généralement pleinement justifiée. Cependant, elle a parfois manqué de réalisme et d'encadrement rationnel ce qui porta en définitive préjudice aux couches les plus déshéritées et aux régions les plus défavorisées approfondissant les disparités sociales et généralisant le malaise à l'ensemble de la société.

Après les évènements de Gafsa, des slogans pour la liberté, pour le travail, contre le chômage, surtout le chômage des étudiants diplômés des universités. Tout cela n'a pas pu être contenu vu la ferveur de la population. Tout cela ne pouvait qu'aboutir à l'effondrement de l'économie nationale.

## **Conclusion**

Malgré ces conditions peu favorables à la transition politique en Tunisie, une année charnière a été couronnée par l'organisation des élections de la Constituante en Tunisie et de la passation pacifique du pouvoir politique pour enclencher une deuxième phase de transition ouvrant la voie au démarrage d'un véritable processus démocratique.

Ce qui a été retenu par tout le monde et qui est devenu par la suite un slogan pour pas mal d'autres pays qui ne voyaient pas comment cette révolution n'a pas dégénéré dans le sang et dans les meurtres. Certes, la route reste encore très longue et semée d'embuche mais l'espoir demeure toujours permis.